

Projet de reconstruction du centre de traitement des déchets ménagers de Romainville/Bobigny

Compte-rendu des échanges du Groupe Citoyens du 18 mars 2021

Intervenants :

- Céline LAFON DIEULIN, Cheffe de projet Romainville/Bobigny au SYCTOM
- Camille COURLIVANT
- Damien CHANAL, NEORAMA
- Jacques ROUDIER, Garant de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

Cette 12^e réunion du groupe citoyens se déroule dans le cadre d'une nouvelle phase d'information et de participation du public menée par le Syctom tout au long du mois de mars 2021 pour notamment présenter les ajustements apportés au projet. Afin de prendre en compte les fortes contraintes sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19, particulièrement active en Ile-de-France au moment présent, la réunion se tient exceptionnellement en visioconférence, avec le logiciel Zoom.

Cette nouvelle phase de concertation se tient sous l'égide de Jacques ROUDIER, garant désigné par la Commission Nationale du Débat Public, présent à la réunion.

Suite au départ de trois personnes, pour des raisons d'indisponibilités personnelles, trois nouveaux membres ont été recrutés et participent ainsi à leur première réunion.

Le groupe citoyens réunit depuis 2018 des citoyens et associations de quatre communes : Romainville, Bobigny, Pantin et Noisy-le-Sec. Il a trois grands objectifs :

- Constituer une instance fil rouge par rapport au projet, suivi depuis le début et jusqu'à l'enquête publique.
- Échanger et partager grâce à l'expertise du territoire des membres du groupe, autour de thématiques comme les prescriptions environnementales, le tri des déchets et la future Maison du projet.
- Nourrir la réflexion du Syctom pour faire du centre un site exemplaire.

Céline LAFON DIEULIN présente le projet et ses ajustements. La présentation est annexée à ce compte-rendu.

Un participant remarque que les tonnages sont les mêmes dans le projet initial et dans le projet ajusté. La baisse de la production de déchets ménagers par les usagers telle qu'observée dans son quotidien pouvait laisser espérer des réductions de l'ordre de 20 à 30%. Le projet ne semble donc pas avoir fait de progrès sur cet aspect-là.



Céline LAFON DIEULIN : Le projet prévoit une quantité d'ordures ménagères accueillie réduite par rapport au centre actuel : aujourd'hui 400 000 tonnes d'ordures ménagères sont réceptionnées chaque année et l'objectif du projet est de diminuer cette quantité à 350 000 tonnes. Le projet ajusté présenté conserve certains fondamentaux du projet initial, notamment les gisements et les types de déchets réceptionnés. Dans les années à venir, des déficits de capacités de traitement sont à prévoir à l'échelle du Sycatom car on n'observe pas aujourd'hui de réduction notable des déchets produits à l'échelle du territoire métropolitain. Concernant le flux de déchets alimentaires, le projet prévoit effectivement l'accueil de ces collectes à hauteur de 40 000 t/an puisque la loi anti-gaspillage et économie circulaire impose la mise en place des collectes sélectives de biodéchets à toutes les collectivités. De même, le flux de collectes sélectives multimatériaux (emballages ménagers) réceptionné sur le site va augmenter à hauteur de 60 000 t/an.

Le même participant demande si le projet de recyclerie envisage de trier ou recycler les matériaux de construction du système existant, pour les professionnels ?

Céline LAFON DIEULIN : Une réflexion est actuellement en cours avec Est-Ensemble pour intégrer dans le projet les déchets professionnels du secteur du BTP (bâtiment et travaux publics), pour récupérer et réutiliser des matériaux de chantier. C'est ce qui est envisagé dans le cadre d'une matériauthèque prévue au sein du pôle « économie circulaire » : des matériaux pourraient être déposés puis récupérés dans le cadre d'un système de déchèterie / magasin inversé. Néanmoins, à ce stade, les éléments du programme « pôle d'excellence » ne sont pas encore arrêtés.

Un participant demande à combien est estimé le pourcentage de déchets effectivement triés dans le nouveau projet.

Céline LAFON DIEULIN : En plus des 350 000 tonnes par an d'ordures ménagères résiduelles prévues à la réception, environ 100 000 tonnes d'autres déchets seront détournées des ordures ménagères, parmi lesquelles 60 000 tonnes d'emballages et 40 000 tonnes de déchets alimentaires.

Concernant les collectes sélectives multimatériaux réceptionnées sur le site, une partie du flux n'est pas valorisée au moment du tri, en raison des erreurs de tri. En effet, tout le contenu des bennes qui entre dans un centre de tri de collecte sélective n'est pas valorisé à 100% : le Sycatom comptabilise environ 20% de refus de tri.

Selon la même personne, arriver à 25% à peine de recyclage après plus de 30 ans d'éducation des individus au tri semble très peu. Pour un citoyen qui essaie de faire le tri, c'est encore beaucoup trop faible et lent. Cela représente aussi un coût supplémentaire (imposition) dont on ne semble pas voir les effets.

Céline LAFON DIEULIN : Aujourd'hui, les collectes sélectives de déchets alimentaires ne sont pas encore en place à l'échelle de tout le territoire du Sycatom ; seules des expérimentations existent et notamment dans un quartier de Romainville.

A l'échelle du territoire métropolitain, le Sycatom exploite de plus en plus de centres de tri de collecte et d'emballages, et l'extension des consignes de tri à tous les emballages a permis

d'augmenter les tonnages collectés et de simplifier les gestes de tri. Pour les citoyens, c'est en effet plus facile de trier tous les emballages aujourd'hui.

Concernant la réduction des ordures ménagères, c'est effectivement un véritable enjeu pour le Sycotom qui disposera de moins de capacités de traitement dans les années à venir. Le Sycotom y travaille depuis de nombreuses années avec l'ensemble des EPT dont Est-Ensemble pour améliorer la prévention et la sensibilisation de tous les acteurs.

La discussion se poursuit sur la prévention au tri menée par le Sycotom, jugée insuffisante pour certains participants au regard des nombreux passages des bennes d'ordures ménagères par rapport à celles de tri sélectif. D'autres personnes rappellent les actions et animations du Sycotom en termes de prévention. Selon les membres du groupe citoyens, une des solutions pourrait être de réduire la fréquence de passage des bennes à ordures ménagères ainsi que la taille des bacs, pour changer les habitudes de la population en matière de tri.

Une participante rappelle que le groupe citoyens travaille attentivement sur la prévention : les éco-gestes et le tri sont primordiaux.

Un membre demande si la quantité de déchets a baissé ou pas, au cours des 30 dernières années.

Céline LAFON DIEULIN : En effet, on a observé une petite baisse dans la production d'ordures ménagères en termes de ratio par habitant et par an, suite à la mise en place de la collecte sélective d'emballages notamment. La progression envisagée, très ambitieuse et présentée dans la concertation de 2017, est malheureusement loin d'être atteinte.

Un autre phénomène observé, surtout sur le territoire de Romainville/Bobigny, est l'arrivée de nouveaux logements et de la croissance démographique du territoire. Mécaniquement, davantage de déchets parviennent donc au Sycotom, en lien avec l'augmentation du nombre d'habitants.

Une participante demande quelle est la proportion de collecte sélective recyclée après les 20% de refus de tri.

Céline LAFON DIEULIN : Aujourd'hui, mis à part les refus (erreurs de tri, sacs poubelle), la totalité des déchets collectés par les bennes de collecte sélective sont recyclés, soit environ 80% du flux réceptionné.

Nota : En pièce jointe, le dossier d'information du public (DIP) de Romainville permet de quantifier l'ensemble des flux entrants et sortants du site de Romainville pour l'année 2019.

Une membre du groupe demande quelles sont les villes les plus sensibles au tri sélectif. Elle témoigne d'un manque de poubelles jaunes dans sa ville (Noisy-le-Sec).

Céline LAFON DIEULIN : Il y a effectivement de grandes disparités sur tout le territoire du Sycotom. La typologie d'habitats rend plus difficile le tri dans certaines habitations. Certains locaux poubelle d'immeubles ne sont pas adaptés non plus aux besoins et les poubelles sont vite pleines.



Au-delà de la disponibilité des outils et de la réglementation, un membre pense que la sensibilisation et l'information des gens sur la nécessité de trier est très importante.

Camille COURLIVANT rappelle le projet d'économie circulaire imaginé par le groupe citoyens, qui consistait à créer un atelier de réparation et de réemploi.

Par ailleurs, dans le cadre du projet sur le centre de Romainville/Bobigny, le Syctom travaille désormais, en lien avec les collectivités locales, sur la réalisation d'un pôle d'excellence « économie circulaire ».

Un participant comprend que davantage de moyens sont dédiés à ce projet d'économie circulaire dans la révision du projet global. Il pense qu'il serait donc possible d'aller plus loin que l'atelier présenté.

Céline LAFON DIEULIN : L'atelier qui avait été imaginé avait vocation à voir le jour dans le cadre de la Maison du projet, toujours envisagée par le Syctom. Le pôle d'excellence d'économie circulaire est quant à lui bien plus ambitieux que cela. Le projet d'atelier pourrait faire partie d'une proposition d'atelier parmi d'autres.

Selon ce même participant, cela pourrait en effet prendre place dans une activité plus globale, avec ce projet en parallèle. Certaines associations sur le territoire cherchent d'ailleurs des locaux pérennes, ont du savoir-faire et seraient des interlocuteurs très intéressants à ce niveau-là. Cela peut être source d'une activité économique non négligeable qui, si elle fonctionne économiquement, pourrait aussi inciter les gens à changer leur comportement. Il faut parler à l'ensemble des gens pour en inciter le plus grand nombre possible à venir se greffer sur ces nouveaux comportements. La réutilisation de certains matériaux (comme le bois) nécessite des outils et une expertise pour être réutilisés.

Une participante ne comprend pas le lien entre la concertation pour le projet de reconstruction du site de Romainville/Bobigny et cette proposition d'atelier qui s'apparente davantage au travail d'une ressourcerie. Quels sont les autres éléments de travail pour la prochaine session du groupe citoyens, sachant que le cahier des charges sur le pôle d'excellence d'économie circulaire est en cours de définition par les autres acteurs du territoire ?

Céline LAFON DIEULIN : L'objectif du groupe citoyens est de pouvoir bénéficier de l'expertise d'usage du territoire, en faisant participer les citoyens sur plusieurs aspects. Plusieurs rencontres ont déjà été organisées depuis la création du groupe en 2018, comme par exemple l'imagination de la Maison du projet et de ses ateliers. Des éléments issus de ces rencontres ont d'ailleurs été annexés au cahier des charges transmis aux entreprises dans le cadre de la consultation pour la reconstruction du centre .

Dans le cadre de cette concertation, il y a différents temps, comme des réunions publiques, ou des réunions du comité de suivi de la concertation organisées avec le garant (réunissant les élus des communes riveraines du site, les représentants du centre actuel, des entreprises concernées, des associations de riverains). Ce comité de suivi a été créé en 2017 et se réunit

régulièrement pour suivre l'avancement du projet. Un comité de coopération regroupe quant à lui les maires de Bobigny et de Romainville et le président d'Est-Ensemble, et a vocation à travailler sur le pôle d'excellence économie circulaire.

Le but de ce Groupe Citoyens est plutôt, comme le disait une participante précédemment, de travailler sur des sujets relatifs au projet tels que l'amélioration de la prévention et du tri. Par exemple, le groupe a aussi travaillé sur les prescriptions environnementales et architecturales du centre, l'expérimentation de la collecte sélective des déchets alimentaires, le défi-tri etc.

Damien CHANAL : La réunion publique du 11 mars 2021 a réuni plus de 60 personnes. La configuration plus restreinte du Groupe Citoyens permet de pouvoir échanger de manière plus précise, plus approfondie sur les usages que font les citoyens du territoire, les bonnes idées qui peuvent être étudiées et reprises dans le projet. Beaucoup d'outils sont effectivement mis en place pour la concertation dans ce projet, et chaque outil a son objectif. S'agissant de la construction du pôle d'excellence en économie circulaire, ce n'est pas le groupe citoyens qui va écrire le cahier des charges, mais il pourra y contribuer.

Jacques ROUDIER : Au début, il y avait deux fils directeurs des travaux du groupe citoyens : contribuer aux prescriptions architecturales et environnementales inscrites dans le cahier des charges, et alimenter la conception et le contenu de la Maison du projet. Ce volet-là subsiste et la question peut peut-être se poser de l'adapter, en fonction de l'évolution du contexte du projet. Il y a probablement à redéfinir un peu les domaines d'intervention du groupe citoyens en fonction des changements qui sont intervenus dans la configuration du projet et le poids plus important donné à la dimension de ressourcerie/recyclerie.

Camille COURLIVANT : L'ensemble des travaux initiés avec le groupe citoyens suivent le développement du projet. La thématique de l'atelier de sensibilisation réfléchi lors des rencontres 5, 6, 7 et 8 doit aussi s'intégrer à la Maison du projet. C'est une manière d'expérimenter, pourquoi pas, ce pôle d'excellence qui devra voir le jour, et c'est la raison pour laquelle cette réunion aborde ce sujet. La présente réunion a aussi pour vocation d'introduire la prochaine rencontre, qui sera vraiment orientée sur le pôle d'économie circulaire autour de témoignages et d'inspirations, et permettra de recueillir les attentes des habitants du territoire, de bien comprendre en quoi ce pôle peut répondre à leurs besoins. Ce pourra être un premier laboratoire d'expérimentations au sein de la Maison du projet qui va suivre la construction du site et pourra aboutir vers des ateliers plus pérennes, qui auront vocation à être soutenus par des associations après.

Damien CHANAL : Cette réunion est un peu particulière car elle est en visio-conférence et vise à présenter les ajustements du projet. Lors des prochaines réunions, il n'y aura plus cette phase à effectuer, ce qui permettra d'être tout de suite dans des éléments plus concrets.

Un participant remarque que beaucoup d'associations ont déjà ce type d'activités. Il espère que le pôle d'excellence ne détournera pas de l'objectif le plus important qui reste le tri.

Céline LAFON : L'idée est aussi d'aller plus loin par rapport à ce qui se fait déjà sur le territoire. Avoir un pôle extrêmement ambitieux fait partie des objectifs des élus du territoire. Il est encore plus ambitieux que ce que le Sycatom avait initialement envisagé dans le cadre d'une



déchèterie : il inclut une dimension de magasin inversé, une galerie marchande du réemploi. L'idée est d'être innovant sur ce sujet.

Le même participant demande si le bénévolat serait impossible dans ce cas. Un autre membre dit avoir compris que le groupe citoyens devait permettre d'intégrer davantage la population dans le processus de gestion des déchets, et de préciser sa place dans celui-ci.

Céline LAFON DIEULIN : Il y aura effectivement davantage d'espaces réservés à ce pôle que ce qui était initialement envisagé pour la déchèterie et la ressourcerie : des espaces de vente, des ateliers de réparation ou des espaces de sensibilisation pour animer des ateliers...

Le Syctom n'a pas vocation à exploiter ce genre de lieu qui serait ensuite rétrocédé à Est Ensemble, puis, dans le cadre d'un appel à projet ou autre, serait animé par des associations. Donc le bénévolat dépendra des associations qui seront chargées d'animer ces lieux-là. L'idée, c'est qu'il y ait une plus grande place réservée aux citoyens à l'intérieur de ce site.

Camille COURLIVANT : Le bénévolat était une proposition du groupe citoyens faite lors des précédentes rencontres, qui se basait sur une association de café-recyclerie. Il s'agissait donc d'une proposition, en aucun cas gravée dans le marbre. C'est un travail qui a été initié, qui pourra être affiné, et qui pourra être repris par les associations compétentes.

Céline LAFON DIEULIN : Les objectifs de formation et d'information des différentes populations, notamment les salles d'animation pédagogiques, sont bien maintenus dans le cadre du projet. D'autre part, une Maison du projet est envisagée, avant que le futur centre ne voit le jour, d'ici la fin d'année 2022.

Un membre avait compris que dans l'ajustement du projet, il y aurait une déchèterie qui traiterait un volume assez conséquent de déchets (notamment de construction). Or, il lui a semblé entendre que ce seraient les communes et non le centre de tri qui généreraient ce volume et se demande quel serait le tonnage envisagé traité par cette déchèterie/ressourcerie.

Céline LAFON DIEULIN : Aujourd'hui, les flux qui sont amenés à la déchèterie de Romainville représentent à peu près 6 000 tonnes par an. Le Syctom envisage de réceptionner environ 15 000 tonnes par an au sein de la déchèterie dans le cadre du projet. On est sur une emprise plus importante que ce qui avait été envisagé dans le premier projet. La suppression des pré-traitements permet de gagner de la surface sur le terrain : une emprise de 10 000 m² pourrait ainsi être réservée au développement de ce pôle.

Il faudra faire ensuite des choix avec les collectivités. Le Syctom n'a pas vocation à exploiter ce centre, qui serait géré par l'Établissement Public Territorial Est Ensemble. L'idée est de construire ce pôle dans le cadre du projet pour qu'il y ait une continuité paysagère et architecturale, et que ce soit ensuite Est Ensemble qui l'exploite, avec des associations. Il y aura vraisemblablement une déchèterie, un atelier de réemploi, une matériauté, un magasin... A priori, mais cela reste à définir, on pourrait envisager la déchèterie et ateliers (matériaux de construction) sur Romainville, et les magasins/ espace de revente avec une galerie marchande plutôt en bordure du canal à Bobigny.



l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers

Une participante demande ce que les membres doivent préparer pour la prochaine fois afin d'être plus efficaces et constructifs.

Céline LAFON DIEULIN : Compte tenu des circonstances (nouveaux membres, nouvelle réunion depuis longtemps, beaucoup d'informations nouvelles), davantage de temps a été consacré à la discussion et aux questions sur les ajustements apportés au projet. L'objectif pour la fois prochaine sera d'organiser, si possible, une réunion en présentiel et d'être.

Jacques ROUDIER : Il serait important de donner à l'ensemble des membres du groupe une dizaine de jours avant la réunion des indications sur ce qui va être fait et comment, pour laisser au moins un week-end pour préparer le sujet, y réfléchir et en parler autour de soi.

Céline LAFON DIEULIN présente les prochaines étapes.

Le Syctom envisage de réunir de nouveau le groupe citoyens avant l'été, au plus tard à la rentrée de septembre.

Lors du prochain comité syndical du Syctom du 2 avril, les élus délibéreront sur le projet avec les éléments de programme présentés ce soir. Le Syctom lancera ensuite une consultation pour attribuer un marché de maîtrise d'œuvre architecturale et technique, qui sera attribué d'ici la fin 2021. Début 2022, le groupe citoyens pourra donc avoir des éléments sur l'insertion urbaine et architecturale. Courant 2022, le Syctom espère aussi pouvoir déployer la Maison du projet pour pouvoir présenter le projet architectural retenu et y déployer des ateliers.

Les intervenants remercient les membres présents à la réunion pour ces temps d'échanges, et souhaitent la bienvenue aux nouveaux membres du groupe. Ils demeurent à la disposition des participants pour répondre aux questions en cas de besoin.